

LIGNES DIRECTRICES

LE TALENT DE LEADER

Date limite pour faire une demande : *Le talent de leader* - PROGRAMME 1: (en anglais seulement) le 15 septembre 2016

Date limite pour faire une demande : *Le talent de leader* - PROGRAMME 2: (en anglais et en français) le 15 janvier 2017

Pour de plus amples renseignements :

Annalee Adair

Annalee.adair@culturalhrc.ca

Gestionnaire du projet *Le talent de leader*

Conseil des ressources humaines du secteur culturel

201-251, rue Bank

Ottawa (Ontario)

K2P 1X3

Tél. : [613-572-3905](tel:613-572-3905) – Téléc. : [613-562-2982](tel:613-562-2982)

www.culturalhrc.ca

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel n'acceptera pas les demandes déposées après la date limite ni les demandes incomplètes.

Description du programme

Le talent de leader est un programme pilote du Conseil des ressources humaines du secteur culturel conçu pour les gestionnaires canadiens de la culture à mi-carrière qui désirent passer à un niveau de leadership supérieur.

Objectifs

1. Valoriser et soutenir le perfectionnement professionnel des gestionnaires de la culture à mi-carrière.
2. Favoriser une meilleure reconnaissance du rôle du mentorat dans la planification de la relève dans les organismes, la transition de carrière et le maintien des effectifs dans le secteur culturel.
3. Créer et diffuser des conseils ciblés et pertinents ainsi que des outils et des programmes sur des questions de ressources humaines comme la planification de la relève.

En tant que mentoré du programme *Le talent de leader*, vous :

- ✓ travaillerez avec des experts en animation qui vous encourageront à vous surpasser et à transformer vos apprentissages en actions concrètes.
- ✓ commencerez par une séance d'orientation éclatée de 60 minutes pour vous présenter à vos pairs et au programme *Le talent de leader*.
- ✓ passerez une heure par mois avec vos pairs, pendant dix mois, lors d'une série de webinaires à impact élevé et très approfondis sur la gestion des ressources humaines.
- ✓ participerez à des séances de suivi à la fin du programme pour revoir vos apprentissages et y réfléchir.

Admissibilité

Vous êtes un candidat idéal pour le programme *Le talent de leader* si vous :

- avez cinq ans d'expérience de travail en gestion.
- travaillez présentement dans le secteur culturel ou y poursuivez une carrière à long terme.
- êtes responsable de gérer et de diriger des personnes et des équipes qui doivent produire des résultats.
- démontrez déjà du leadership dans votre poste actuel et possédez la vision et les aspirations nécessaires pour assumer plus de responsabilités et de leadership dans votre carrière.
- êtes citoyen canadien ou avez un statut de résidente ou de résident permanent tel que défini par Citoyenneté et Immigration Canada.

En tant que mentor du projet *Le talent de leader*, vous :

- ✓ vous engagez à partager vos connaissances et votre expérience avec une personne de talent lors de séances individuelles échelonnées sur une période de dix mois.
- ✓ commencerez par une séance d'orientation éclatée de 60 minutes pour vous présenter à vos pairs et au programme *Le talent de leader*.

- ✓ passerez une heure par mois avec la personne mentorée, pendant dix mois, lors d'une série de webinaires à impact élevé et très approfondis sur la gestion des ressources humaines.
- ✓ participerez à des séances de suivi à la fin du programme pour analyser votre expérience et y réfléchir.

Admissibilité

Vous êtes un candidat idéal pour le programme *Le talent de leader* si vous avez :

- un minimum de 15 ans d'expérience en gestion dans le secteur culturel
- une grande connaissance du secteur culturel au Canada et à l'international, y compris de l'industrie et des organismes sans but lucratif
- une capacité démontrée d'établir et de bâtir des relations de confiance
- des antécédents confirmés en gestion, en encadrement et en motivation de personnes et d'équipes qui ont réussi.

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel s'est engagé à respecter l'équité et l'inclusion et invite les personnes des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales ainsi que les personnes vivant avec des incapacités à soumettre leurs demandes.

Détails du programme

DATES IMPORTANTES :

PROGRAMME *LE TALENT DE LEADER* 1: (en anglais seulement)

Date limite de l'automne 2016 pour faire une demande : 15 septembre 2016

Choix des participants au programme : 1^{er} novembre 2016

Annnonce des équipes de mentorat du programme : 1^{er} décembre 2016

Séance d'orientation : 7 décembre 2016 à 13 heures (heure de l'Est)

Durée du programme *Le talent de leader* : janvier 2016 à octobre 2017

PROGRAMME LE TALENT DE LEADER 2 : (en anglais et en français)

Date limite de l'hiver 2017 pour faire une demande : 15 janvier 2017

Choix des participants au programme : 1^{er} mars 2017

Annnonce des équipes de mentorat du programme : 31 mars 2017

Séance d'orientation : 7 avril à 13 heures (heure de l'Est)

Durée du programme *Le talent de leader* : mai 2017 à février 2018

Veillez noter que les dates ci-dessus pourraient changer en raison de changements dans le programme.

Évaluation des demandes

Phase 1

Les demandes admissibles seront évaluées par un comité de sélection composé de professionnels de la gestion de la culture d'expérience reconnues par leurs pairs.

Les membres du comité de sélection du programme *Le talent de leader* seront choisis en fonction d'une juste représentation des deux langues officielles, des peuples autochtones et de la diversité culturelle et régionale du Canada.

Toutes les recommandations du comité de sélection sont finales. Les personnes faisant partie d'une courte liste pourront soumettre **une demande pour la phase 2.**

Critères d'évaluation

Les décisions seront prises en fonction des critères exigés et du mérite général de votre demande comparé à celui des autres demandes admissibles de l'appel national de participation. Votre demande sera évaluée selon votre expérience et votre dossier, l'incidence potentielle sur votre carrière de gestionnaire de la culture et l'effet potentiel de l'expérience et des connaissances ajoutées du programme *Le talent de leader* sur le secteur.

Phase 2

L'évaluation de la phase 2 est destinée aux personnes qui auront été choisies pour faire partie de la courte liste. Le choix des mentorés sera basé sur votre lettre d'intérêt et sur la lettre d'appui de votre employeur et les lettres de recommandation. On tiendra également compte de la juste représentation des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales.

- ✓ Déclaration d'intérêt

- ✓ Lettre d'appui de l'employeur
- ✓ Deux lettres de recommandation

Conditions

Si votre demande est acceptée, les conditions seront définies dans l'entente du programme.

Avant de faire une demande, veuillez prendre note des conditions suivantes :

- Les personnes choisies devront habiter au Canada pendant toute la durée du programme *Le talent de leader*.
- Vous et votre mentor devrez accepter que des photographies et des renseignements publics à votre sujet soient utilisés à des fins de promotion du programme et pour le projet promotionnel.
- Vous et votre mentor devrez également participer pleinement à l'ensemble des séances de webinaires et aux activités du programme, y compris à des entrevues avec les médias.

Renseignements personnels

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* donne à chaque personne le droit d'avoir accès à des renseignements personnels à son sujet et d'exiger des corrections au besoin. Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel protégera les renseignements personnels tel que l'exige la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel pourrait, de façon confidentielle, échanger des renseignements avec des représentantes ou représentants d'autres agences de financement de l'industrie des arts et de la culture à des fins de planification du programme ou d'évaluation.